



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

Saint-Brieuc, le **22 JUIL. 2026**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Nathalie LABONDE
Tél : 02 21 27 30 85

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Madame le Maire

22860 PLOURIVO

Objet : Installation de 8 panneaux photovoltaïques en toiture – SAS GLOBAL PARTNERS ENERGY

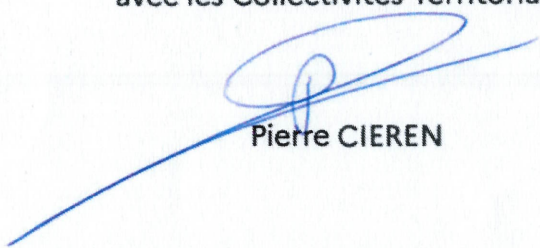
Référence : PA 022 233 26 P0004

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie le 21 juillet 2026 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de permis d'aménager déposée par la SAS GLOBAL PARTNERS ENERGY pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques en toiture. Vous m'avez adressé pour ce dossier le 1 juin 2026 une demande d'avis au titre de l'article L. 121-24 du Code de l'urbanisme.

Ce projet se situe sur votre commune, considérée comme littorale, 2B rue Alain Barbetorte, où s'appliquent notamment l'article L.121-24 et l'article R.121-5 du Code de l'urbanisme, qui prévoient que des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 21 juillet 2026, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable sous réserve que les panneaux soient de teinte noire et de finition mate.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des Relations
avec les Collectivités Territoriales



Pierre CIEREN

Copie pour information :
- M. le Sous-Préfet de Guingamp

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22